

# GRAVEL

## CHARITY RIDE

---

### RÈGLEMENT

Les conditions définies ci-après s'appliquent dès la souscription d'une inscription dans le cadre du Charity Ride organisé par l'association Pignon Cycle Klub :

#### I- Inscriptions

- 1.1 Votre inscription est valide dès lors que votre paiement est effectué et que vous recevez par email la confirmation de votre inscription effectuée sur Internet.
- 1.2. Toute inscription au Charity Ride implique l'acceptation dudit règlement et des règlements affichés à l'entrée ou au départ de chaque épreuve.
- 1.3. L'achat et le retrait d'une inscription au Charity Ride quelle qu'elle soit ne peut se faire que par une personne adulte (+ de 18 ans).

#### II- Conditions d'inscriptions

- 2.1. Les inscriptions sont réservées aux personnes majeures.
- 2.2. Les inscriptions sont à réaliser sur le site Internet [www.pignoncycleklub.com](http://www.pignoncycleklub.com).
- 2.3. Les inscriptions sont possibles sur place dans la limite des 50 places disponibles.
- 2.4. Les inscrits devront récupérer leur Welcome Pack à l'espace Inscriptions situé face à la Plage du Moulin.

#### III- Conditions de paiement

- 3.1 Toute personne qui réserve pour une ou plusieurs autre(s) est responsable solidairement du paiement de l'intégralité du montant de l'inscription.
- 3.2. Pour qu'une inscription soit valide, le paiement intégral doit être effectué.
- 3.3. Tous les paiements peuvent être effectués par carte bancaire Visa, Eurocard, MasterCard, American Express. Les virements bancaires ou postaux, les chèques et les mandats postaux ne sont pas acceptés.

#### IV- Modifications

L'organisation se réserve le droit de toute modification concernant le présent règlement.

#### V- Demande de modification de votre inscription

- 5.1. Les modifications d'inscriptions seront acceptées de façon exceptionnelle, jusqu'à 21 jours avant l'ouverture officielle des inscriptions sur place, sur demande écrite et présentation de justificatifs. Nous ne pouvons assurer d'y répondre favorablement.
- 5.2. Les demandes de modifications d'ordre privé (nom, adresse e-mail etc..) peuvent être adressées à l'organisation par mail à [pignoncycleklub@gmail.com](mailto:pignoncycleklub@gmail.com).

## **VI- Revente de votre inscription**

Vous pouvez tenter de revendre votre inscription sur les réseaux sociaux.

## **VII- Demande de cession de votre inscription**

Toute personne devant se faire remplacer par une autre personne si celle-ci satisfait à toutes les conditions afférentes au contrat, devra informer l'organisation de cette cession au plus tard 21 jours avant l'ouverture officielle des inscriptions sur place par mail à [pignoncycleklub@gmail.com](mailto:pignoncycleklub@gmail.com) en indiquant les mentions suivantes :

- vos nom, prénom et adresse
- nom, prénom, adresse, date de naissance du tiers vous remplaçant
- mail et téléphone du remplaçant

Après réception du mail, une confirmation d'inscription sera envoyée au tiers vous remplaçant. Vous et le tiers vous remplaçant serez solidairement responsables du paiement du prix global des inscriptions et des frais éventuels occasionnés par la cession (ex. : frais d'envoi, etc.).

## **VIII- Rachat de place sur épreuve complète**

L'épreuve à laquelle vous voulez souscrire est complète ?

Nous n'avons pas de liste de d'attente, mais certaines personnes se désistent et souhaitent revendre leur inscription sur une épreuve.

Laissez une annonce de recherche sur les réseaux sociaux.

## **IX- Demande d'annulation et de remboursement**

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

## **X- Don**

Toute personne à la possibilité de réaliser un don au profit de la Movember Foundation sur <https://mobro.co/pignoncycleklub> ou sur place le jour de l'événement par chèque ou espèces.

## **XI- Assurance**

11.1. Chaque participant doit avoir souscrit une assurance personnelle de type responsabilité civile.

11.2. En cas d'accident de son propre fait, les frais de secours et les frais médicaux seront supportés par l'assurance personnelle du participant (hélicoptère et frais d'hospitalisation notamment). L'organisation souscrit pour le compte des participants une garantie assistance individuelle accident et frais de soin (joindre la copie du contrat avec l'assurance).

11.3. L'Organisateur contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'Organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs.

11.4. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels.

## **XII- Règles de sécurité**

12.1. Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte sur les différentes épreuves.

12.2. Le port du casque de vélo répondant aux normes CE est obligatoire, le port de gants est conseillé.

12.3. Un nécessaire de réparation minimum est à prévoir : 1 chambre à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse à pharmacie.

12.4. Un nécessaire de secours minimum est à prévoir : 1 téléphone portable et une couverture de survie.

12.5. Le participant doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal. Pour exemple : le participant ne doit pas jeter ou laisser ses détritiques dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

12.6. Le respect du Code de la route est obligatoire sur les voies ouvertes à la circulation.

12.7. En cas d'accident, prévenir l'organisation au 06 82 55 82 35 et si cela le nécessite les pompiers au 18.

### **XIII. Comportement sur le terrain**

13.1. Pour leur sécurité, les participants devront respecter le code de la route, ainsi que se conformer aux consignes données par l'Organisateur via le personnel et les éventuels bénévoles présents sur les routes.

13.2. Tout abandon doit être signalé à l'Organisation au 06 82 55 82 35. En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

13.3. Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du vélo et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

### **XV- Acceptation des risques**

La participation au Charity Ride nécessite une bonne condition physique, ce qui implique que le participant reconnaît notamment :

- ne pas être sous traitement médicamenteux affectant ses capacités physiques ou intellectuelles,
  - ne pas être enceinte, ni avoir accouché depuis moins de 6 mois (voir les indications de votre médecin dans ce cas),
  - ne pas souffrir de problèmes cardiaques ou de fragilités articulaires (chevilles, genoux, tendinite, ligaments etc.),
  - avoir une bonne connaissance de ses capacités et limites physiques,
  - ne pas être sujet à des crises d'asthme et d'épilepsie,
- ne pas être sous l'emprise de l'alcool et/ou de substances affectant ses capacités intellectuelles ou physiques.

Le participant s'engage, également, à respecter les consignes et règles de sécurité qui pourraient, le cas échéant, lui être dispensées, en plus de porter un casque en toutes circonstances, de respecter les règles du Code de la route et de faire preuve de prudence et de discernement dans le cadre de ses déplacements. Le participant est conscient que faire du vélo est une activité hasardeuse, pouvant entraîner des risques d'accidents, de blessures ou de décès et il accepte, en toute connaissance, de supporter les risques inhérents à cette activité. De ce fait, le participant décharge l'association Pignon Cycle Klub ainsi que leurs membres, de toute responsabilité, à quelque titre que ce soit, en cas d'accident, de décès ou de dommage, ainsi que pour le vol de ses effets personnels y compris celui de son vélo, quelle que soit sa nature.

### **XIV- Epreuves**

14.1. Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroulera 10' avant le départ de la sortie.

14.2. Le participant est seul responsable de l'entretien et du bon état de son matériel utilisé durant l'événement

## **XV- Indemnisation**

Le participant accepte, pour lui-même et ses héritiers, d'indemniser, de défendre et de ne pas tenir pour responsable, y compris concernant les coûts et honoraires d'avocats, l'Organisation et l'association associée, ainsi que leurs représentants, pour toute réclamation et poursuite pour dommages corporels, dommages aux biens et à un tiers, causés directement ou indirectement par un acte ou une omission survenus suite au pilotage de son vélo, un fait lié à l'événement ou à sa participation au Charity Ride.

## **XVI- Droit à l'image**

Chaque participant autorise l'association Pignon Cycle Klub, et/ou toute personne physique et/ou morale qui la substituerait ainsi que tout tiers agissant pour son compte à utiliser, reproduire et adapter les photos, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation au Charity Ride et ce, sur tous supports utiles (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), sur tout réseau de télécommunication privatif ou ouvert, national ou international (notamment Internet, Intranet, Extranet) en nombre illimité, en toutes matières, toutes couleurs et tous formats. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités applicables et en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, et ce, pour le monde entier.

## **XVII- Décharge de responsabilité, renonciation à toute réclamation et engagement à ne pas poursuivre**

En toute connaissance de ces faits et en considérant votre accord, admission et participation à cet événement, vous, vos héritiers ou toute personne agissant en votre nom, décharge et renonce à toute action à l'encontre de l'Organisation, de l'association associée et leurs représentants pour toute réclamation, demande, responsabilité ou autre dépense de toute sorte envers Pignon Cycle Klub. Votre renonciation et décharge en réclamation doit inclure, sans limitation, toutes les réclamations pour actes de négligence ou omissions que vous pourriez tenter ou menacer d'intenter à l'encontre de l'Organisation, de l'association associée, de leurs représentants pour tout dommage corporel, y compris la mort, et tout dommage aux biens, en relation directe ou indirecte avec votre participation au Charity Ride.

En vous inscrivant, vous reconnaissez avoir lu et compris les informations dispensées au sein des présentes ainsi que d'avoir bénéficié de toutes les explications utiles dans le cadre de votre participation au Charity Ride. Vous avez conscience des aptitudes nécessaires pour participer à cet événement et vous reconnaissez les posséder. Vous vous engagez à respecter les règles et interdictions précitées. Étant pleinement actif dans le déroulement de cet événement, vous acceptez les risques notamment liés à la pratique d'un sport et vous dégagez en conséquence et expressément la responsabilité de l'association Pignon Cycle Klub ainsi que celle des partenaires présents au Charity Ride dans le cas où, notamment, vous seriez blessé à l'occasion de votre participation. Enfin, vous reconnaissez que les engagements ainsi souscrits ainsi que la décharge de responsabilité lieront vos héritiers et vos ayants droit.